Le Géoportail de l'urbanisme (GPU) est dorénavant la plateforme légale de publication et de consultation des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique dématérialisés.

L'alimentation du GPU se fait par les autorités compétentes et est accessible à l'adresse internet :

https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

En cas d'absence de document sur ce site, vous pouvez consulter directement la collectivité publique qui a approuvé le document, mais qui a probablement un retard dans la publication numérique.